

**La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

**États financiers
au 31 décembre 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 18



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
La Société pour la prévention de la cruauté
envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 28 mars 2022

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Dons et autres contributions (note 4)	3 385 279	3 041 135
Campagnes de souscription (note 4)	1 052 072	1 182 664
Legs	2 201 282	656 875
Produits d'opérations	2 761 022	2 792 577
Produits nets de placements non affectés	60 197	23 961
	<u>9 459 852</u>	<u>7 697 212</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	5 627 728	4 673 402
Coûts d'opérations	1 525 181	1 193 738
Publications, promotions et dépenses de collectes de fonds	158 025	146 054
Coûts des campagnes de souscription et frais de legs	704 354	622 907
Honoraires professionnels	128 731	98 564
Intérêts et frais bancaires	118 949	105 242
Intérêts sur la dette à long terme	22 962	32 316
Amortissement des immobilisations corporelles	136 447	119 950
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	5 486	5 486
	<u>8 427 863</u>	<u>6 997 659</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 031 989</u>	<u>699 553</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	6 839 907	6 140 354
Excédent des produits par rapport aux charges	1 031 989	699 553
Solde à la fin	<u>7 871 896</u>	<u>6 839 907</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 031 989	699 553
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	(47 401)	(7 529)
Dons en actions	(110 341)	
Gain sur la cession du terrain détenu aux fins de revente	(140 000)	
Amortissement des immobilisations corporelles	136 447	119 950
Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme	5 486	5 486
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	(1 392)	(1 393)
	874 788	816 067
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	324 380	651 549
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 199 168	1 467 616
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(70 003)	(310 963)
Produit de la cession du terrain détenu aux fins de revente	140 000	
Placements	(1 000 071)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(930 074)	(310 963)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(198 000)	(168 000)
Augmentation nette de l'encaisse	71 094	988 653
Encaisse au début	3 958 326	2 969 673
Encaisse à la fin	4 029 420	3 958 326

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Situation financière
 au 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	4 029 420	3 958 326
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances (note 6)	507 799	610 383
Stocks	57 679	72 102
Frais payés d'avance	69 019	68 883
Terrain détenu aux fins de revente		12 000
	<u>4 663 917</u>	<u>4 721 694</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	3 175 540	3 241 984
Placements	1 265 218	107 405
Placements restreints (note 8)	937 321	922 435
	<u>10 041 996</u>	<u>8 993 518</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	858 494	650 985
Apport reporté afférent au terrain détenu aux fins de revente		12 000
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	198 000	198 000
	<u>1 056 494</u>	<u>860 985</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 11)	152 554	345 068
Apports reportés liés à des placements restreints (note 8)	937 321	922 435
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12)	23 731	25 123
	<u>2 170 100</u>	<u>2 153 611</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>7 871 896</u>	<u>6 839 907</u>
	<u>10 041 996</u>	<u>8 993 518</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Administrateur


 Administrateur

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 5 avril 1869 en vertu de la Loi 32 Victoria, chapitre 81, modifiée par le chapitre 97, Élisabeth II 10-11, le 6 juin 1962 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission générale de l'organisme est de prévenir la cruauté envers les animaux.

2 – MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} janvier 2021, l'organisme a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également qu'un organisme comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2021**

2 – MODIFICATION COMPTABLE (suite)

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures important pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services.

Des entreprises qui produisent et vendent de la nourriture pour animaux et divers autres produits approvisionnent gratuitement l'organisme. Le montant d'apports sous forme de fournitures reçus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 représente une juste valeur de 91 492 \$ (174 677 \$ en 2020).

Produits d'opérations

Les produits d'opérations sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients ou que les services sont fournis, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2021**

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'inclure dans la variation nette de la juste valeur les autres produits de placements.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des dons en actions d'une valeur de 110 341 \$ (néant en 2020).

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements restreints qui sont évalués à la juste valeur. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement de ces éléments relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats dans un poste distinct.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Terrain détenu aux fins de revente

Le terrain détenu aux fins de revente est évalué au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Bâtiment	5 %
Mobilier et équipement	20 %
Automobile	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur où à son coût de remplacement selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - APPORTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Dons et autres contributions		
Particuliers	3 017 539	2 742 476
Entreprises	182 955	155 707
Autres organismes sans but lucratif	184 785	142 952
	<u>3 385 279</u>	<u>3 041 135</u>
Campagnes de souscription		
Particuliers	1 042 416	1 177 434
Entreprises	9 456	4 230
Autres organismes sans but lucratif	200	1 000
	<u>1 052 072</u>	<u>1 182 664</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients, legs à recevoir et autres créances	102 584	843 647
Stocks	14 423	(43 921)
Frais payés d'avance	(136)	(28 909)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	207 509	(119 268)
	<u>324 380</u>	<u>651 549</u>

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

6 - COMPTES CLIENTS, LEGS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Fondation SPCA Montréal		6 036
Autres	486 548	352 310
Taxes de vente à recevoir	21 251	44 037
Legs à recevoir		208 000
	<u>507 799</u>	<u>610 383</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	1 510 000		1 510 000	1 510 000
Bâtiment (a)	2 008 397	643 552	1 364 845	1 399 739
Mobilier et équipement	1 301 270	1 013 458	287 812	321 196
Automobile	16 741	3 858	12 883	11 049
	<u>4 836 408</u>	<u>1 660 868</u>	<u>3 175 540</u>	<u>3 241 984</u>

(a) Au cours d'un exercice précédent, des travaux ont été effectués afin d'améliorer la réception et la boutique de l'organisme. La juste valeur de ces travaux s'élève à 42 351 \$, mais l'organisme n'a déboursé que 14 500 \$. L'écart entre la juste valeur des travaux et le montant déboursé par l'organisme, soit 27 851 \$, a été réglé par une entreprise qui vend divers produits pour animaux. La portion non amortie est présentée à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12).

8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS RESTREINTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début	922 435	825 445
Variation nette de la juste valeur des placements restreints	14 886	96 990
Solde à la fin	<u>937 321</u>	<u>922 435</u>

En 1991, l'organisme a reçu un legs qu'il ne pourra pas utiliser avant 99 ans. Tout au long de cette période, ce legs sera investi par un courtier en placements dans des fonds de gestionnaires réputés. L'organisme comptabilise ainsi ces placements restreints à la juste valeur et la contrepartie est comptabilisée comme un apport reporté.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

**8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS
RESTREINTS (suite)**

Les produits nets de placements, excluant la variation nette de la juste valeur et déduction faite des frais de gestion et d'impôts générés par ces placements restreints, sont versés chaque trimestre à l'organisme et sont comptabilisés dans les produits d'apports provenant de legs. Au cours de l'exercice, les produits d'apports provenant de legs issus de cette succession ont été de 14 886 \$ (10 300 \$ en 2020).

En 2020, les placements n'auront plus aucune restriction et l'apport reporté sera comptabilisé dans les produits d'apports provenant de legs de cet exercice.

9 - FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1,75 % (4,2 %; 5,45 % au 31 décembre 2020) et renégociable en juin 2022. Le montant maximum autorisé est toutefois limité à 75 % des comptes clients canadiens admissibles, moins le montant des créances prioritaires à la présente marge, incluant notamment les retenues à la source et les taxes de vente à payer. Au 31 décembre 2021, aucun montant n'est utilisé.

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	198 082	143 957
Salaires et vacances à payer	529 097	403 547
Charges sociales à payer	88 063	71 190
Autres	43 252	32 291
	<u>858 494</u>	<u>650 985</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, garanti par une hypothèque de 936 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 936 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,95 % (4,95 % au 31 décembre 2020), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2023	149 500	227 500
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, garanti par une hypothèque de 780 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 780 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,95 % (4,95 % au 31 décembre 2020), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2024 (a)	169 000	247 000

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 325 000 \$, garanti par une hypothèque de 504 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 504 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,48 % (4,48 % au 31 décembre 2020), remboursable par mensualités de 3 500 \$ plus les intérêts, échéant en janvier 2023 (a)	45 000	87 000
Coûts de transaction (b)	<u>(12 946)</u>	<u>(18 432)</u>
	350 554	543 068
Tranche échéant à moins de un an	<u>198 000</u>	<u>198 000</u>
	152 554	345 068

(a) En vertu des ententes, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2021, les clauses restrictives sont respectées.

(b) Les frais liés à l'obtention des emprunts à terme sont de l'ordre de 57 292 \$ et sont amortis sur une base linéaire sur la durée des emprunts pour lesquels ils ont été engagés.

Les versements en capital estimatifs au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2022	198 000
2023	152 500
2024	<u>13 000</u>
	363 500

12 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Bâtiment (note 7 (a))	27 851	27 851
Amortissement cumulé	<u>(4 120)</u>	<u>(2 728)</u>
	23 731	25 123

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice 2020, l'organisme a obtenu des services professionnels d'une firme d'avocats, dont un des associés est un des administrateurs de l'organisme. Les services reçus au cours de cet exercice représentaient 2 107 \$ et aucun montant n'était inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un don de la Fondation SPCA Montréal sur laquelle il exerce une influence notable. Le don reçu au cours de l'exercice représente 20 000 \$.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, legs à recevoir et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements et les emprunts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)
(au service de la province de Québec)**

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant en 2025, à verser une somme de 107 753 \$ pour des véhicules, de l'équipement, des services de télécommunication, des services ménagers et de l'entretien. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
2022	73 839
2023	24 877
2024	8 827
2025	210